

PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 Août 2008

Présents pour le Conseil d'administration :

JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général);
A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (Secrétaire général),

Absents Excusés : R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (Directeur financier)

La réunion du Conseil d'administration se déroule à Werbomont.

le Président introduit la première réunion du Conseil d'administration à l'aube de la nouvelle saison 2008 - 2009 et souhaite la bienvenue à tous. Il remercie le secrétaire-général d'accueillir les membres du conseil d'administration.

Avant de commencer ses travaux, le conseil d'administration retrace le parcours de toutes les équipes nationales de jeunes aux différents championnats d'Europe.

Il tient particulièrement à féliciter les U18 filles et les U20 garçons pour leur titre de vice-champion de division 2 qui leur permet de réintégrer la division 1 en 2009.

La cinquième place des U16 filles en division 1 est appréciée à sa juste valeur. La neuvième place des U16 garçons en division 2 doit permettre d'envisager un avenir meilleur

La place descendante à l'average des U 18 garçons et la 15^{ième} place des U20 filles en division 1 doivent nous inciter de remettre l'ouvrage sur le métier. Sans tarder

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2008

- Moyennant la modification relative à la numérotation du procès-verbal (Pv n° 1 de la saison 2008 2009) Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

2.1 Dossier Coibion/Marcinelle

- L Lopez a établi le rapport de l'examen de la situation. Il en commente avec le Président la teneur ainsi que les différents problèmes qui concernent ce dossier.
- Mr. Coibion a adressé un nouveau courrier en date du 22 août.
- Le Président propose de prendre contact avec l'intéressé et l'entendre, le cas échéant, avant de prendre une décision définitive.
- Le dossier est ainsi mis en continuation.
- Il sera entendu par le Président et Lucien Lopez qui ont instruit le dossier jusque là.

2.2. Dossier Moyart - Averlant

- Le dossier est toujours en continuation, la date de la comparution des 2 parties est fixée au 9 septembre 2008 à 19h00 dans les locaux fédéraux à Bruxelles.

2.3 Statuts et TTA 2008-2009

- Les statuts et le TTA ont été publiés sur le site internet en date du 1er juillet 2008.
- M Collard demande que le règlement médical soit également publié dans la rubrique publications.
- Le Secrétaire général se chargera de faire effectuer cette publication.

2.4 Publication sur le site du calendrier de facturation

- Le calendrier de facturation sera également publié sur le site internet dans une nouvelle rubrique « trésorerie générale ».

2.5 Demande de dérogation à la condition d'âge

- B Scherpereel poursuit l'examen du dossier sur la base des documents transmis.

3. Extranet de l'AWBB

3.1. Etat des lieux des problèmes

- Une première réunion de travail s'est tenue fin 2007 afin de mettre en route l'interactivité entre l'application « extranet » et le nouveau site à partir du 1^{er} juillet 2008 moyennant l'apport de certaines nouvelles innovations. Notamment la mise en service de l'automatisation de l'application du PC 53.
- La version test a été transmise à l'AWBB.
- Compte tenu d'un manque d'effectif pendant les vacances, le lancement a finalement été programmé au 1^{er} août.
- Suite aux nombreux problèmes constatés depuis le 1^{er} août, une réunion a été provoquée par l'AWBB avec Infomat afin de faire l'état des lieux.
- Cette réunion s'est tenue le 14 août 2008.
- Malheureusement, on se doit de constater que cela ne fonctionne pas encore.
- L'application « affiliation » fonctionne : la principale innovation est que le club qui affine un joueur via l'extranet reçoit désormais également l'accusé de réception et la carte de membre.
- L'application du PC 53 est toujours problématique.
- Il en est de même pour les licences techniques.

3.2. Présentation des solutions actuelles

- Le Président rappelle qu'il faut à tout prix garantir la régularité des compétitions en cours.
- Pour les affiliations, les clubs peuvent utiliser les documents transmis par courriels à chaque club et les transmettre par après la fédération. Celle-ci assurera la régularisation de l'encodage.
- Pour le PC 53, un courrier sera transmis à chaque Comité Provincial afin de veiller à ne pas appliquer systématiquement les amendes en cas de manquement.
- En cas de problème, il sera trouvé une solution au cas par cas.
- Une nouvelle réunion sera programmée avec Infomat la semaine prochaine.

3.3. Calendrier des prochaines réalisations

- Une fois les problèmes résolus, il sera demandé à Infomat de reprendre la mise en œuvre des prochaines modifications.
 - Accès et encodage immédiat des résultats de championnat (via l'extranet)
 - Accès et encodage immédiat des résultats des rencontres de coupes (via une connexion VPN avec accès à l'application pour le responsable du département)
 - Accès et encodage immédiat des désignations d'arbitres pour via une connexion VPN avec accès à l'application pour une personne responsable dans le département.

3.4 . Réaction officielle vis-à-vis d'Infomat

- Le Président propose de réagir et de transmettre un courrier officiel à Infomat.

4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

4.1. Approbation des play-off provinciaux de la province de Namur

- Le Conseil d'Administration marque son approbation à l'unanimité sur les textes de règlement des P.O. provinciaux pour la Province de Namur.

4.2. Approbation des play-off provinciaux de la province du Luxembourg

- Le Conseil d'Administration marque son approbation à l'unanimité sur les textes de règlement des P.O. provinciaux pour la Province du Luxembourg.

4.3. Nomination des assistants – coaches pour les équipes du centre.

- J Ringlet informe les membres du Conseil D'administration que 6 candidats ont été entendus.
- A l'issue de l'entrevue, 3 candidats ont été retenus et sont proposés à l'approbation du Conseil d'Administration :
 - B Vercruysse a été retenu pour assister C Populaire pour le coaching de l'équipe des filles.
 - G Scory secondera F Wilmot dans l'entraînement des garçons qui vont jouer en championnat. Il fonctionnera comme assistant- coach de l'équipe du centre de formation.
- S. Dufour donnera un coup de main pour les garçons qui ne jouent pas le championnat et qui ne font pas partie de l'équipe du centre de formation.
- J Ringlet propose au Conseil d'Administration de retenir ces trois candidatures
- Un échange de vue s'engage sur la disponibilité et le niveau d'expérience basket des candidats proposés.

- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du département et de la direction technique.

4.4. Nomination des head-coaches provinciaux

- Le Conseil d'administration prend connaissance des différentes propositions et examine celles-ci.
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur les différentes propositions et celui-ci sera transmis immédiatement aux provinces.

La composition des Staffs de coaches sont établies comme suit :

Province de Liège

Filles	Fonction	Garçons	Fonction
Daniel Chevron	Head Coach	Yvan Fassotte	Head Coach
Dominique Doyen	Adjoint	Pascal Mossay	Adjoint
France Chevaux	Adjoint	Julien Denoz	Adjoint
David Petermans	Adjoint	Maurice Notelaers	Adjoint
		André Tisserand	Adjoint
		Patrick Bully	Adjoint

Province du Hainaut

Filles	Fonction	Garçons	Fonction
Marc Sottiaux	Head Coach	Ousta Salem	Head Coach
Jerémy Palix	Adjoint	Raphaël Gilmand	Adjoint

Province de Bruxelles Brabant Wallon

Filles	Fonction	Garçons	Fonction
Sébastien Dufour	Head Coach	Jean Claude Doods	Head Coach
Isabelle Pâques	Entraîneur	Thierry De Prez	Entraîneur
Amédée Mvudi	Entraîneur	Michel Verbouw	Entraîneur
Tony Marion	Entraîneur	Bruno Griffon	Entraîneur
Eric Leloup	Entraîneur	Vincent Avenel	Entraîneur
Laurent Kröner	Entraîneur		Entraîneur

Province de Namur

Filles	Fonction	Garçons	Fonction
Michel Bechoux	Head Coach	Vincent Bouffioux	Head Coach
Guy Massart	Assistant	Maxence Gilet	Assistant
Frederic Pilloy	Assistant	Laurent Costantiello	Assistant
Valérie Lauwerys	Assistante		

Province De Luxembourg

Filles	Fonction	Garçons	Fonction
Jean Marie Fivet	Head Coach	Luc Molitor	Head Coach

- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de ces décisions.

4.5. Composition des départements régionaux

- Les départements devront être définitivement composés pour le 15 septembre 2008.

4.6. Problématique du changement de dénomination du club 0019 FEMI NA LI EGE

- Compte tenu des circonstances particulières et sur présentation de la situation par le Secrétaire général, le Conseil d'Administration marque son accord sur le changement de dénomination : la nouvelle dénomination du club est ROYAL FEMI NA VI SE.
- Cette modification devra également être effective via le site internet.
- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision.

5. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

5.1. Nomination de madame Fourneaux au CPD Hainaut

- La délégation des parlementaires du Hainaut a émis un avis favorable à la candidature de Mme Fourneaux au Conseil provincial de discipline de la province.
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité.
- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.2. Nomination des membres ad hoc pour la Chambre de cassation FRBB

- Dans l'hypothèse d'un pourvoi en cassation au niveau de la FRBB, il appartient aux conseils d'administration de la VBL et de l'AWBB de désigner respectivement 2 membres.
- Sur avis du Procureur régional Mr. JC Vandepuut le Conseil d'administration de l'AWBB décide de désigner MM Hancotte et Schmitz Joseph pour la Chambre de Cassation ad hoc.

5.3. Problématique de la candidature de Jean Michel au Conseil d'Appel

- La Candidature de Monsieur Jean Michel au Conseil d'appel n'a pas fait l'objet d'un avis favorable de la part des parlementaires de Liège.
- Le dossier reste néanmoins en cours.
- Le Président prendra contact avec le Président de la délégation des parlementaires afin de poursuivre l'examen du dossier.

5.4. Problématique de la candidature de Paul Van Kessel au Conseil Régional de Discipline

- Suite aux résultats de la commission d'enquête, le Conseil d'administration décide de lever la suspension de la procédure. Il sollicitera l'avis de la délégation des parlementaires du Brabant.
- La procédure d'examen de la candidature sera poursuivie ultérieurement.

6. Rapport du secrétaire général

6.1. Licences 2008 -2009

- Le Secrétaire général fait rapport sur le nouveau système de licence annuelle.
- La société qui effectue le travail en a également assuré la distribution.
- Celle-ci s'est déroulée de manière un peu chaotique.
- La fédération peut elle-même établir des licences annuelles
- Toute nouvelle affiliation électronique par un club permet également la réception également de l'accusé de réception et de la carte de membre.
- La procédure de carte d'affiliation avec photo devra également être mise en place dans les meilleurs délais.

Le conseil d'administration se félicite du fait que tous les membres affiliés au 1er juillet 2008 sont en possession de leur licence.

6.2. Action de promotion de Liège Basket

- Le BC Belgacom Liège Basket organise chaque année son streetbasket en partenariat avec des communes de la Province de Liège.
- Dans certaines communes, ils doivent avoir l'apport de 2 voir maximum 4 panneaux de minibasket pour l'activité (tjrs le mercredi après midi).
- Par ailleurs, Ils organisent le lancement de la saison par une journée en partenariat avec Kinopolis Rocourt d'initiation au basketball.
- Pour cette deuxième activité, ils ont besoin de 20 panneaux.
- Ils sollicitent l'AWBB pour un échange contre le prêt gratuits des panneaux par une contre partie :
 1. mentionner le partenariat de l'AWBB dans le cadre de l'action.
 2. Offrir à l'AWBB (jeux concours....etc...) des séries de 30 places gratuites pour assister aux rencontres suivantes :
 1. Coupe d'Europe : le mardi 21 octobre au premier tour.
 2. Coupe d'Europe : rencontre du deuxième tour (en cas d'élimination, cette option sera remplacée)
 3. Rencontre de championnat :
 - Le 17 octobre contre Gent
 - le 30/01.2009 contre Alost
 - le 06 mars 2009 contre Leuven
 - le 10 avril 2009 contre Antwerp
 - Plus une rencontre de Coupe de Belgique.
- Le Conseil d'administration marque son accord. Moyennant la prise en charge du transport et la rédaction d'une convention de prêt.
- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision.

7. Rapport du trésorier général

7.1. Modalités de remboursement des notes de frais

- Le Trésorier général souhaite revoir la réglementation relative au remboursement des notes de frais.
- Le conseil d'administration examine l'avant projet du document qui sera adapté suivant les nouveaux principes
- Les principes seront d'application au 1^{er} janvier 2009.

7.2. Proposition d'indexation

- Le conseil d'administration examine la possibilité de pouvoir prévoir l'indexation des différentes indemnités.
- Le trésorier général commente les différents postes qui permettent d'alimenter les caisses de la fédération (amendes et services administratifs...).
- Conformément aux statuts, le point devra être soumis au vote de l'Assemblée générale par la commission financière.

7.3. Adaptation des modalités de délégation de signature en matière financière

- Le président informe le conseil d'administration qu'à l'issue d'un entretien avec le Directeur financier, il a été constaté qu'un élément de la délégation de signature devait être revu afin de lui donner une assise réglementaire.
- L'objectif étant de rétablir la compétence factuelle du directeur financier de l'AWBB, le point suivant est libellé comme suit :

Règlement en matière de délégation financière au sein de l'association

Trésorier général : M. Collard

Montant illimité

En cas d'empêchement, délégation pour JP DELCHEF.

Directeur financier : F. Geeroms

En cas d'urgence et pour des factures dont le montant est égal ou inférieur à 1.250. €

- Une réunion entre le Président, le Trésorier général et le directeur financier aura lieu afin d'assurer un fonctionnement pratique et efficace qui respectera néanmoins les prescrits en la matière.

8. Relations avec l'ADEPS

8.1. Rapport de la réunion du 24 juin 2008 (Summer tour 2008)

- Le Président commente la réunion tenue avec l'Adeps.
- Confirmant l'avis du conseiller technique, la Direction générale de l'Adeps a confirmé la décision prise relative à la non-reconnaissance pour l'année 2008 du Summer tour en qualité de formation pratique pour les formations du niveau 1 et animateur.

8.2. Rapport de la réunion du 06 août 2008 (fonctionnement de la commission pédagogique)

- Le Président a été invité à rencontrer la Direction générale de l'Adeps pour une nouvelle réunion relative au fonctionnement de la commission pédagogique.
- Le Procès verbal sera rédigé et nous sera transmis par l'Adeps.
- Différents points ont été abordés :
 - Le statut du conseiller technique,
 - Le rôle du conseiller technique,
 - Le fonctionnement de la commission technique

- La question du Summer tour.

Au terme de la réunion, il s'avère que les précisions apportées, le souhait d'avoir une méthode de travail optimale sont de bonne augure pour la formation des cadres de l'AWBB.

9. Statut des joueurs étrangers

9.1. Rapport de la réunion avec le CECLR du 13 août 2008

Le président a participé à une réunion de travail au Centre d'égalité des chances et de lutte contre le racisme afin d'appréhender le statut des joueurs étrangers.

L'objectif est de revoir la rédaction des statuts afin d'éviter toute discrimination basée sur la nationalité qui est interdite par les dispositions de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.

Si les principes ont été établis, la rédaction des textes se fera en concertation avec le Centre : l'AWBB et la VBL travaillant de conserve.

9.2. modalités de rédaction et d'approbation de la modification du PC 87

Une fois les textes rédigés, ils seront transmis à la commission législative, celle-ci étant appelée à se prononcer conformément à la décision de l'assemblée générale du 14 juin 2008.

10. Equipes du centre de formation

10.1. Composition des équipes du centre :

- J. Ringlet communique aux membres du Conseil d'administration la composition des équipes du Centre de formation ainsi que la liste des élèves qui évolueront au centre durant la prochaine année scolaire.
- Il commente aux membres du conseil d'administration les différentes rentrées et sorties d'élèves.

10.2. Composition des staffs de coaches

Garçons : Frédéric Wilmot (head Coach) assisté de Guillaume Scory

Filles : Cathy Populaire (Head Coach) assistée de Benoît Vercruysse

10.3. Homologation du terrain

- Le terrain central est homologué mais non les terrains latéraux.
- L'homologation sera effectuée par le département compétition de l'AWBB.

10.4. Encadrement des matches de compétition

- Le Président demande que 1 ou 2 membres du département soient présents lors des rencontres de compétition.

- Le Président demande que les membres du Conseil d'administration soient présents lors des rencontres de championnat qui se déroulent dans leur province.
- J Ringlet informe le Conseil d'administration que l'équipe du centre de formation participera le WE des 13 et 14 septembre 2008 au tournoi de Strasbourg et donc la rencontre de compétition contre Sombrefe a été déplacée.

10. Règles de compétition

- Il faut également reformuler les règles dérogatoires applicables à l'équipe du centre de formation et de les communiquer aux clubs de division 1 régionale.
- Conformément au vote de l'Assemblée générale, il conviendra également de les publier.

11. Rapport des différents départements

11.1. Département Arbitres

11.1.1 Tests physiques

- Dans l'attente des résultats définitifs des discussions avec le Centre pour l'égalité des chances relatives à la suppression de toute discrimination basée sur l'âge, les temps pour les tests physiques 2008 sont les suivants :

REGIONALE	NATIONALE
Hommes : moins de 40 ans = 9 minutes	Hommes : moins de 40 ans = 10 minutes
Hommes : plus de 40 ans = 8 minutes	Hommes : plus de 40 ans = 9 minutes
Femmes ; moins de 40 ans = 8 minutes	Femmes ; moins de 40 ans = 8 minutes
Femmes ; plus de 40 ans = 7 minutes	Femmes ; plus de 40 ans = 7 minutes

11.1.2. Proposition commissaires AWBB

Pour la Division 1 :

J Monsieur évoque qu'il y a lieu de proposer les candidats que la BLB peut ou non accepter. La répartition VBL/AWBB était est 4/4 :

Les candidatures présentées sont MM : Pire, Caubergh et Flament pour la division 1.

Pour la Division 2 :

Il y a 6 candidats pour 5 places :

6 candidats invités à l'examen : MM. Averlant, Kugener, Monsieur, Mosciatti, Regnier, Moyart,

- Le Conseil d'administration émet ses considérations relatives aux diverses candidatures.
- Le critère des examens est le seul critère objectif qui permettra de désigner les candidats à la fonction.

- J Monsieur propose de fixer un examen spécifique pour les commissaires de table.

Toutes les propositions relatives à la désignation des commissaires et au mode de sélection sont approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration.

11.1.3. Propositions évaluateurs nationaux et régionaux.

- Le Conseil d'administration examine le tableau des évaluateurs présenté par J Monsieur et le département « formation arbitres ».
- Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée.

11.1.4 Système d'évaluation pour arbitres nationaux

- J Monsieur commente les modifications applicables pour le système d'évaluation en vigueur pour la saison 2008-2009.
- Les modalités de montée et de descente pour les arbitres évoluant dans les divisions nationales (à l'exception de la division 1 nationale) font l'objet d'une convention conclue par l'AWBB et la VBL et sont établies comme suite:
 1. Pour être évaluateur en division 2 nationale, il faut - être inactif au point de vue arbitrage en nationale et régionale. Ces personnes doivent avoir officiées en division 2, voire au niveau supérieur.

Pour la saison 2008 – 2009, maximum 8 évaluateurs sont proposés par le département arbitres et confirmés par le conseil d'administration respectif.

Les commissaires ayant officié en division 1 en tant qu'arbitre, pourront évaluer les arbitres lors des rencontres pour lesquelles ils sont désignés, sur demande du département.
 2. Pour être évaluateur en division 3 nationale, il faut - être inactif au point de vue arbitrage en nationale et régionale. Toutefois, les arbitres actifs de division 1 nationale, peuvent évaluer dans cette division.

Pour les autres personnes désignées, il faut avoir officier à ce niveau au minimum, voir au niveau supérieur.

Pour la saison 2008 – 2009, 18 évaluateurs sont proposés par le département et confirmés par le conseil d'administration respectif auxquels sont ajoutés 8 évaluateurs de division 2
 3. Tout évaluateur évaluera au maximum 2 fois le même arbitre.
 4. L'uniformité dans l'évaluation des arbitres constitue un but avoué. D'une part les évaluateurs seront tenu de suivre annuellement une formation et d'autre part les évaluations se feront sur base d'un formulaire d'évaluation standardisé (voir annexe). Les évaluateurs seront audités à des moments ciblés. Au début de la compétition, les arbitres auront été informés du système d'évaluation utilisé.
 5. Le nombre d'évaluations par arbitre sera :
 - a. pour la division 2 de au minimum 4 et un maximum 7 et ce par min. 4 évaluateurs **différents**.
 - b. pour la division 3 de au minimum 4 et un maximum 6 et ce par min. 4 évaluateurs **différents**.

Ceci pour autant que l'arbitre soit disponible toute la saison.

Un arbitre qui n'est pas disponible les 4/5 de la compétition ne sait pas entrer en ligne de compte pour la montée.

Un arbitre qui n'est pas disponible 50 % de la compétition peut entrer en ligne de compte pour la descente.

6. Les arbitres désignent, au sein de chaque ligue, un représentant. Celui-ci devra être représentatif des 2/3 des arbitres des ligues respectives et ne pourra plus être actif comme arbitre au niveau national. Le département arbitrage AWBB-VBL rencontrera les représentants des arbitres 3 fois sur la saison. Une première fois avant le début du championnat, **et 2 fois après la fin de la compétition**.
7. Les cotations des rapports, seront conservées par trois membres à savoir un membre du conseil d'administration de l'AWBB, un membre du conseil d'administration de la VBL et le coordinateur des

évaluations du département arbitrage. Les évaluateurs enverront leur rapport en un seul et même mail à ces 3 personnes. Les rapports des évaluateurs qui ne seront pas envoyés de manière électronique, seront adressés au coordinateur qui scannera le document et l'enverra aux 2 autres personnes

Les résultats seront pris en considération à partir de mi-championnat.

8. L'évaluateur transmettra sa cote d'évaluation **au coordinateur**, en même temps qu'un commentaire succinct, dans les 72 heures qui suivent l'évaluation. **Le coordinateur transmettra ensuite cette évaluation à l'arbitre dans les plus brefs délais.**
Un arbitre peut, s'il le souhaite, être entendu par le Département Arbitrage de l'AWBB et VBL. Cet arbitre pourra être assisté, s'il le désire, par le représentant des arbitres de sa ligue. **Il devra en faire la demande dans les 10 jours qui suivent l'envoi de son évaluation par le coordinateur.**
9. Le classement des arbitres sera uniquement établi sur la base de tous les rapports des visionneurs.
10. Par ailleurs, les arbitres passeront 2 tests physiques par saison, le premier avant le début de la saison, le second après le premier tour et un test théorique avant le début de la compétition
La réussite de ces tests est obligatoire.
Pour chacune de ces épreuves un repêchage est prévu. Chaque arbitre aura droit à 2 tests physiques réels sur le terrain.
Il faut obtenir 70 % pour l'épreuve théorique. Il n'y a qu'un repêchage de prévu pour l'épreuve théorique.
L'échec du test physique tout comme l'échec au test théorique implique que l'arbitre descend de catégorie.
11. A l'issue de la phase normale du championnat le classement des arbitres sera établi. Ce classement sera envoyé aux arbitres et ceux-ci auront 1 semaine pour réagir. A défaut de réaction ce classement sera considéré comme approuvé par les arbitres.
Après approbation des classements, par les Présidents des deux ligues VBL, AWBB, plus aucune protestation ne sera acceptée.
12. Il est normal que les résultats ont comme conséquence l'accession à la division supérieure ou la rétrogradation à l'échelon inférieur.

11.1.5 Système d'évaluation pour arbitres régionaux

1) Pour être évaluateur en division régionale il faut

- soit être inactif au point de vue arbitrage (sauf provinciale) et avoir officié en régionale ou en division 4 (FRBB), voire au niveau supérieur.
- soit être actif, mais en division nationale 1 ou 2.

Pour la saison 2008 – 2009, les évaluateurs sont proposés par le département et confirmés par le conseil d'administration.

La liste des évaluateurs sera transmise aux arbitres dès son approbation par le conseil d'administration.

- 2) Tout évaluateur évaluera au maximum 2 fois le même arbitre.
- 3) Le nombre d'évaluations par arbitre sera de au minimum 4 et un maximum 6 et ce par min. 4 évaluateurs.
- 4) Ceci pour autant que l'arbitre soit disponible toute la saison.
Un arbitre qui n'est pas disponible les 4/5 de la compétition ne sait pas entrer en ligne de compte pour la montée.
Un arbitre qui n'est pas disponible 50 % de la compétition peut entrer en ligne de compte pour la descente.
- 5) **Les arbitres désignent en leur sein un représentant. Celui-ci devra être représentatif des 2/3 des arbitres et ne pourra plus être actif au niveau national ou régional.**
Le département arbitrage AWBB rencontrera le représentant des arbitres 3 fois sur la saison. Une première fois avant le début du championnat et 2 fois après la fin de la compétition.
- 1) Les cotations des rapports, seront conservées par le Président du Département Arbitrage AWBB et le coordinateur des évaluations du département arbitrage.
Les évaluateurs enverront leur rapport en un seul et même mail à ces 2 personnes. Les rapports des évaluateurs qui ne seront pas envoyés de manière électronique, seront adressés au coordinateur qui scannera le document et l'enverra à l'autre personne.
- 7) Les résultats seront pris en considération régulièrement à partir de mi-championnat.

8) L'évaluateur transmettra sa cote d'évaluation au coordinateur des évaluations, en même temps qu'un commentaire succinct, dans les 72 heures qui suivent l'évaluation. Le coordinateur transmettra ensuite directement ce document à l'arbitre concerné dans les plus brefs délais.

Un arbitre peut, s'il le souhaite, être entendu par le Département Arbitrage de l'AWBB.

Cet arbitre pourra être assisté, s'il le désire, par le représentant des arbitres. Il devra en faire la demande dans les 10 jours qui suivent l'envoi de son évaluation par le coordinateur.

9) Le classement des arbitres sera établi uniquement sur la base de tous les rapports des visionneurs.

10) Par ailleurs, les arbitres passeront 2 tests physiques par saison, le premier avant le début de la saison, le second après le premier tour et un test théorique avant le début de la compétition

La réussite de ces tests est obligatoire.

Pour chacune de ces épreuves un repêchage est prévu. Chaque arbitre aura droit à 2 tests physiques réels sur le terrain.

Il faut obtenir 70 % pour l'épreuve théorique. Il n'y a qu'un repêchage de prévu pour l'épreuve théorique.

L'échec du test physique tout comme l'échec au test théorique implique que l'arbitre descend de catégorie.

11) Après approbation du classement par le Président de l'AWBB plus aucune protestation ne sera acceptée.

12) Il est normal que les résultats ont comme conséquence l'accession à la division supérieure ou la rétrogradation à l'échelon inférieur.

Les modalités de montée et de descente pour les arbitres évoluant dans les divisions régionales font l'objet d'une convention conclue par l'AWBB et la VBL.

Le nombre de montant est fixé en accord avec le département arbitrage national.

Le nombre de descendant est fixé par le département arbitrage AWBB.

Ces nombres seront communiqués le plus rapidement possible aux arbitres.

11.1.5. Nouvelles règles FI BA (non application article 4.3)

- Lors de la réunion du 18 juin 2008, il avait été décidé de supprimer l'autorisation de porter un T-shirt sous le maillot.
- J Monsieur propose de maintenir la décision (non- application de ce nouvel article) uniquement pour les compétitions régionales AWBB.
- Le Conseil d'administration marque son accord pour ne pas appliquer la règle au niveau de la compétition AWBB. Pour ce qui concerne la compétition nationale, la question sera posé là la VBL.

11.1.6. Procès-verbal de l'AG de la VBL

- Le Conseil d'administration de l'AWBB restera vigilant suite à certains points évoqués lors de l'Assemblée générale de la VBL du 14 juin 2008.

11.2. Département Coupes

11.2.1. Projet Coupe AWBB des provinces

- B Scherpereel souhaiterait en parler au niveau de la réunion du département relations « CP ».
- Il faut donc attendre l'accord des provinces pour envisager une autre proposition qui pourrait intégrer les équipes de provinciales à entrer ultérieurement en coupes AWBB.

11.3. Département Championnat

11.3.1. compétition en nationale 2 messieurs

- A Kaison informe le Conseil d'Administration de l'intégration du club de Bree en Division 2 nationale MM ainsi que de l'adaptation du calendrier en fonction de cette intégration.

11.4. Département Promotion

11.4.1. Participation à la journée des communes sportives du 27 septembre 2008

- L'AWBB a reçu une demande de l'Adeps pour participer au trophée des communes Sportives
- Le Conseil d'administration délègue au département « promotion » la gestion de la participation.

11.4.2. Participation à la journée Hyundai Family Day.

- Le Secrétaire général évoque la demande de participation avec mise à disposition d'un des véhicules logotisés en vitrine au sein du parc de Walibi durant cette journée.
- La Hyundai Family day est fixée au dimanche 14 septembre.
- Le Conseil d'administration délègue au département « promotion » la gestion de la participation.

12. Rapports des différentes instances de l'AWBB

12.1. Commentaires sur l'action des comités provinciaux

Le conseil d'administration a eu connaissance incidemment du fait que Mr Christian Fraiture avait renoncé à ses fonctions de président du Comité provincial de Liège.

Il tient vivement à le remercier pour tous les services rendus à la cause du basket-ball et plus particulièrement au basket liégeois.

13. Nouvelles de la FRBB

13.1. Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2008

- Le point à l'ordre du jour sera la refonte de la partie juridique.

14. Organisation des matches de l'équipe nationale dames par l'AWBB

14.1. Calendrier des rencontres

Toutes les rencontres se dérouleront dans la salle Country Hall Ethias Liège Salle 2

Samedi 30 août à 20 h : Belgique Serbie

Mercredi 3 septembre à 20h 00 : Belgique Grèce

Samedi 6 septembre à 16 h 00 : Belgique Bulgarie

14.2. Présentation de l'organisation des différentes rencontres

- Le Secrétaire général informe le Conseil d'administration de l'organisation de ces rencontres qui sont sous la tutelle de l'AWBB.

14.3. Contribution des membres du CDA

- Le Secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration qu'il pourra compter pour l'aspect logistique sur le soutien du club de Sprimont.
- Il sollicite au travers du département « Promotion » un soutien logistique complémentaire.

15 .Représentation de l'AWBB

- Le Président demande aux membres du Conseil d'administration de réfléchir à la représentation de l'AWBB lors des rencontres officielles qualificatives à l'Euro 2009 pour les équipes nationales Dames et Messieurs.
1. Matches de l'équipe nationale dames à Liège
 2. Matches de l'équipe nationale messieurs à Charleroi

16. Gestion du personnel

16.1.Examen de l'avant-projet du règlement de travail :

- Le Président a transmis aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité de Direction, un avant projet de règlement de travail.
- Il demande à chacun de l'examiner pour la fin de la semaine.

16.2. Engagement des éducateurs pour la saison 2008-2009

- Le Président informe le Conseil d'administration de l'engagement de 2 éducateurs (Temps plein) plus M Dujoux (mi-temps) en soutien pour l'encadrement de l'internat du Centre de formation durant l'année scolaire 2008 - 2009.

16.3. Engagement d'un préparateur physique pour le centre de formation

- Le Président informe également le Conseil d'Administration de l'engagement de G Nicaisse : en qualité de Préparateur physique (Contrat à durée indéterminée pour la saison 2008 - 2009 mi-temps).

17.Assemblée générale du 29 novembre 2008

- Les modalités de préparation du budget 2009 sont abordées.

18 Divers

18.1. Jacques Ringlelet regrette que l'on ne donne pas assez d'importance à l'image de marque des sélections nationales.

Il lui est répondu que ce point et l'évaluation des campagnes sera abordée lors de la prochaine réunion de sport de haut niveau.

18.1. Michel Thiry : demande qu'une réunion de la Commission pédagogique puisse se tenir prochainement.

Le président répond qu'en parfait accord avec l'ADEPS une commission pédagogique sera programmée dans la seconde quinzaine de septembre.

18.2. Jacques Monsieur évoque l'image belge des arbitres au niveau international. Il demande que ceux qui accompagnent une délégation lors d'un championnat d'Europe puissent bénéficier de gadgets (pins fanions, t shirt...) qu'ils peuvent échanger avec les collègues des autres pays.

Le Président répond que ce point a déjà été abordé au conseil d'administration de la FRBB et qu'il pourra faire l'objet d'un point précis à débattre avec les collègues de la VBL.

18.3. Bernard Scherpereel rappelle le problème concernant la publication sur le site des infos relatives aux Coupes AWBB.

Le Président répond que ce point sera abordé dans la prochaine réunion avec « Informat ».

Pour le Conseil d'Administration

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président